

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00293

**LOCATION DE MATÉRIELS D'ÉTAIEMENT ET DE
BUTONNAGE POUR LE RENFORCEMENT DE L'OUVRAGE
P0803 À ROCHE-LA-MOLIÈRE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté 2020.00047 en date du 17 juillet 2020, donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Vincent BONY, dans le domaine de la Voirie,

CONSIDERANT que l'ouvrage d'art P0803, situé sur le boulevard Louis Braille (M3) à Roche-la-Molière, montre des désordres importants sur la structure,

CONSIDERANT que pour assurer la circulation des usagers de la route en toute sécurité, l'entreprise Chazelle SA a été mandatée pour installer des équipements de butonnage et d'étaisements,

CONSIDERANT que ces équipements doivent encore être obligatoirement maintenus en attendant le programme de réfection de l'ouvrage et que seul ce prestataire peut réaliser cette prestation,

CONSIDERANT que ces circonstances justifient la mise en œuvre des dispositions de l'article R. 2122-3 du code de la commande publique autorisant la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence,

DECIDE

ARTICLE 1

Une prestation ayant pour objet de maintenir le matériel de butonnage et d'étaisement en place est confiée à la société Chazelle SA pour un montant mensuel de 935,00 € HT par mois.

ARTICLE 2

Le délai d'exécution du contrat conclu avec Chazelle SA est jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget Voirie, Section Fonctionnement, RM DVO.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

RECU EN PREFECTURE

Le 29 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240319-C20240029310

Date de mise en ligne : 29 mars 2024

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 29/03/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 15^{ème} Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Bony', is written over a light blue rectangular background.

Vincent BONY